

GAZETTE DE LAUSANNE

ET JOURNAL SUISSE.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

DIÈTE FÉDÉRALE.

Séance du 6 juillet.

Etat de situation du personnel et du matériel de l'armée fédérale.

Le conseil fédéral de la guerre fait connaître, dans un rapport en date du 10 mai, ce qui manque soit dans le personnel, soit dans le matériel de l'armée fédérale.

Chaque Etat donne des explications sur les objets qui lui manquent. — Genève se trouve embarrassé de sa compagnie de cavalerie, car on n'aime pas monter à cheval dans le canton de Genève. Le député voudrait inviter l'assemblée à échanger cette compagnie de cavalerie contre une compagnie de carabiniers et deux pièces du contingent.

Il est décidé que les Etats en retard seront invités à se procurer, dans le plus bref délai possible, les objets qui leur manquent pour compléter leurs contingents respectifs.

Ensuite de l'arrêté de la Diète, le conseil fédéral de la guerre a ordonné une nouvelle inspection du contingent d'Appenzell-intérieur, mission qui a été confiée à M. le colonel fédéral Egloff. Quant aux réclamations que les Etats des Grisons et du Tessin ont élevées contre la surveillance de leurs contingents, la Diète attend de la part du conseil fédéral de la guerre un rapport qui n'a pas encore paru.

Fusées de guerre. — Le conseil de la guerre ne peut encore présenter un rapport sur cet objet, attendu que M. Pictet est retenu en Italie par les événements qui se passent dans ce pays. Quant aux frais nécessaires pour l'acquisition de machines et d'outils, on s'en occupera lors de la discussion du budget.

Systeme à percussion. — Le Directoire estime qu'il est de son devoir d'inviter les cantons en retard à accélérer autant que possible la transformation prescrite des armes à silex.

Cette invitation est votée à l'unanimité.

Un aperçu du conseil de la guerre sur l'emploi des fonds qui lui ont été alloués pour l'introduction du système à percussion, est renvoyé à la commission chargée d'examiner les dépenses militaires.

Grenades dites Schrapuels (du nom de l'inventeur.) Le conseil de la guerre donne des explications sur la nécessité de faire des essais avec ce nouveau projectile.

Il est décidé à l'unanimité qu'on continuera les essais.

Quant au point financier, on s'en occupera aussi lors de la discussion du budget.

Acquisition du matériel de guerre. — Cette affaire est renvoyée à la commission chargée d'examiner les dépenses militaires et elle sera traitée avec le budget.

La gestion du conseil de la guerre pendant l'année 1847 a été ensuite approuvée à l'unanimité et des remerciements lui sont votés pour l'activité qu'il a déployée et les sages mesures qu'il a prises pendant les malheureux événements provoqués par le Sonderbund.

La Diète s'occupera dans sa séance de lundi du remplacement de M. le colonel Zimmerli, qui n'est pas rééligible au conseil fédéral de la guerre. Sur la proposition de Vaud, on communiquera aux membres de l'assemblée une liste des officiers éligibles.

Rapports territoriaux. — L'affaire est demeurée dans le même état en ce qui concerne la délimitation des frontières entre la Suisse et les Etats autrichiens le long du territoire du canton des Grisons.

Les pleins-pouvoirs donnés à ce sujet au Directoire sont renouvelés avec invitation d'accélérer la solution de cette affaire.

Le Directoire ne se trouve pas en mesure de communiquer un résultat positif quelconque au sujet de la rectification de la frontière à opérer entre l'Autriche et la Confédération le long du canton du Tessin.

Les pleins-pouvoirs du Directoire sont également renouvelés.

En ce qui concerne les difficultés territoriales entre la Confédération suisse et le grand duché de Baden le long du canton de Thurgovie, aucune conférence n'a pu encore avoir lieu entre les commissaires désignés de part et d'autre; il pourrait toutefois arriver qu'on ne tarde pas à s'entendre sur cette affaire.

Renouvellement de pleins-pouvoirs au Directoire.

L'Etat de Fribourg n'a pas encore fait la communication, depuis longtemps annoncée, d'un second mémoire concernant les différends relatifs au lac de Morat.

Le député de Fribourg fait observer que l'ancien gouvernement était trop absorbé dans ses préparatifs militaires, dans le but de résister à la Confédération pour qu'il songeât, à s'occuper de la rédaction de ce second mémoire. Maintenant que les circonstances ont changé, l'Etat de Fribourg, empressé de cultiver des relations d'amitié avec ses voisins, demande que cette affaire soit ajournée jusqu'à la Diète de

1849, parce que d'ici-là elle s'arrangera sans doute à l'amiable.

Le député de Vaud est satisfait de cette déclaration, et il espère aussi que l'affaire s'arrangera à l'amiable.

En présence de ces déclarations, la Diète ne donne pas suite à cette affaire, et elle renvoie les deux Etats intéressés à s'entendre à l'amiable jusqu'à la Diète de 1849.

Proposition de Genève tendant à la publication d'un bulletin en langue allemande et en langue française des délibérations de la Diète.

Le député de Genève motive la proposition de son Etat sur l'insuffisance des comptes-rendus publiés par la voie ordinaire. On sait en général ce qui se passe en Diète, mais on ne peut toujours peser les raisons pour et contre. La dépense qu'entraînerait cette publication aurait pour but d'instruire le peuple suisse sur les affaires fédérales et elle obvierait à l'inconvénient de voir défigurer les discours des députés. Si une publication, de cette nature avait eu lieu jusqu'ici, on aurait évité bien des inconvénients.

Quelques députés estiment qu'il faut abandonner aux autorités fédérales futures le soin de publier leurs délibérations.

Fribourg, au contraire, trouve qu'il y a une utilité incontestable à adopter la proposition de Genève. Dans le moment où la Confédération va se reconstituer, il est important de donner la plus grande publicité possible aux débats et aux actes des autorités fédérales.

De tous les cantons allemands, il n'y a que les députés de Bâle et de Berne qui appuient la proposition de Genève.

Vaud, tout en l'appuyant quant au fond, demande qu'elle soit ajournée. En général, les cantons français appuient la proposition de publier un bulletin.

Après le tour de délibération, Genève prend encore la parole pour défendre la proposition. Le seul argument qu'on pourrait faire valoir contre cette proposition, c'est, dit-il, la question des frais. Mais il ne serait pas nécessaire, ajoutait-il, de reproduire textuellement tous les discours. Il suffirait de reproduire les pensées des orateurs, et deux personnes seraient à même de soigner cette publication. Il y aura d'ailleurs beaucoup à faire dans la Diète actuelle, soit que la constitution fédérale soit acceptée, soit qu'elle soit rejetée. Il y aura plusieurs décrets à rendre. Cette publication est donc indispensable, si ce n'est pour la session actuelle, du moins pour la session suivante. Le peuple suisse tient à avoir un compte-rendu aussi détaillé que possible de tout ce qui se passe dans le sein de la Diète.

A la votation, la proposition de Genève ne réunit que les voix de Valais, Genève, Neuchâtel, Bâle, Fribourg, Berne.

Une proposition de Zurich, tendant à ne pas prendre pour le moment la proposition de Genève en considération, attendu que la Diète actuelle touche à sa fin, est adoptée par 12 Etats.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 7 juillet.

Le député de Genève propose à la veille de la reconstitution des pouvoirs fédéraux, d'opérer un nouveau recensement pour asseoir le chiffre de la représentation nationale et déterminer les contingents en hommes.

Zurich estime qu'aussi longtemps qu'on ne connaîtra pas le sort de la nouvelle constitution fédérale, il est superflu de procéder à un nouveau recensement de la population. Par conséquent il propose que, pour le moment, la proposition de Genève ne soit pas prise en considération. — Elle n'est adoptée que par les députés de Genève, Neuchâtel, Vaud, Bâle-Campagne et Lucerne.

Garantie des constitutions cantonales.

L'Etat de Zurich ne pourra garantir la constitution de Lucerne aussi longtemps qu'elle n'accordera l'exercice des droits politiques qu'aux citoyens professant la religion catholique-romaine. La tolérance est le principe de vie de la Confédération; dès lors, Zurich ne peut garantir une constitution qui proclame l'intolérance en matière religieuse.

Les cantons primitifs n'ont trouvé dans la constitution de Lucerne aucune disposition qui soit contraire au pacte de 1815; ils doivent donc la garantir.

Glaris est peiné que cette constitution, qui est une œuvre des temps actuels, contienne des dispositions si opposées aux idées du siècle. Cependant, dans le but d'affermir le parti libéral dans le canton de Lucerne, il accordera la garantie, mais sous la condition expresse que, dans le cas où la constitution fédérale sera adoptée, Lucerne s'empressera de mettre sa constitution en harmonie avec la charte fédérale.

Fribourg fait observer qu'il n'appartient pas à la Diète de prescrire à Lucerne les principes à suivre en matière religieuse. Elle doit se borner à examiner si la constitution de cet Etat renferme quelque chose de contraire au pacte de 1815. Or, comme on reconnaît généralement que ce n'est pas le cas, on ne peut lui refuser la garantie fédérale.

Les autres députations se prononcent à peu près dans ce sens, et tout en exprimant leurs regrets de voir sanctionner

au 19^e siècle l'intolérance religieuse, elles ne font cependant aucune difficulté d'accorder la garantie fédérale à la constitution de Lucerne, attendu qu'elle ne renferme rien de contraire au pacte actuel.

A la fin du tour de délibération, il s'élève un petit incident provoqué par Zurich, qui a qualifié d'inconséquence les cantons qui ont refusé la garantie fédérale à la constitution du Valais et qui l'accordent maintenant à celle de Lucerne.

Argovie et Vaud font observer qu'il y a une grande différence entre ces deux constitutions. Celle du Valais interdisait le culte même domestique de la confession réformée, tandis que cette confession pratique librement son culte dans le chef-lieu du canton de Lucerne.

A la votation, la constitution de Lucerne est garantie par tous les Etats, à l'exception de Berne, Zurich et Schaffhouse.

On dépose sur le bureau, sans en donner lecture, trois rapports du conseil fédéral de la guerre: 1^o sur l'emploi du crédit qui lui a été alloué en 1847 pour l'achat de matériel de guerre; 2^o sur la tenue du camp fédéral; 3^o relativement aux pensions à accorder aux veuves et aux orphelins de ceux qui ont succombé dans la guerre contre le Sonderbund.

La séance est levée à midi et demi.

GRISONS.

COIRE, 7 juillet. — Les nouvelles qui nous arrivent des frontières gagnent de plus en plus en intérêt. C'est le 27 juin à 5 heures du matin que les Tyroliens ont attaqué les premiers avant-postes des italiens et les ont refoulés à une assez grande distance, sur quoi l'attaque générale a commencé sur trois points différens de la route. Le feu a duré sans interruption sept heures de temps. Les tyroliens ont eu quelques tués et plusieurs blessés, tandis que les italiens prétendent qu'ils n'ont pas essuyé la moindre perte!

— Les 24 tyroliens qui ont été arrêtés sur notre territoire, ont été réclamés immédiatement par leur capitaine, qui a assuré à notre commandant qu'ils s'étaient égarés et n'étaient animés d'aucune disposition hostile envers les troupes grisonnes. Le commandant Michel a trouvé bon de s'adresser au gouvernement qui doit avoir accordé leur mise en liberté à l'extrême frontière.

— Un courrier, arrivé hier du quartier-général Suisse a apporté la nouvelle positive que les troupes autrichiennes et lombardes s'augmentent de jour en jour dans le voisinage de nos frontières. Le commandant fait observer que, vu l'importance du passage du Stelvio, l'occupation de la vallée de Münster ne peut absolument pas cesser dans ce moment, si la neutralité du territoire suisse doit être respectée; il annonce en même temps, que le 2 courant le premier magistrat de Glurns s'est rendu, accompagné d'un officier sur le mont Stelvio, pour remettre au commandant des troupes italiennes qui l'occupent, une dépêche de la Diète germanique, demandant l'évacuation du territoire allemand, en revanche de quoi les autrichiens s'engageraient à cesser toutes les hostilités sur ce point.

— La crue subite des eaux qui a eu lieu le 1^{er} et le 2 de ce mois, a causé des dommages considérables dans plusieurs localités. Une partie des digues de la ville de Coire a été détruite. Près de Thusis un moulin a été emporté. A Splügen et à Roveredo la grande route a été fortement endommagée. Les ponts de Felsberg et de Haldenstein sur le Rhin ont souffert de si rudes atteintes, qu'il faut songer à leur reconstruction. A Grono dans le val de la Mesolcina, les ravines et les torrents ont tellement charrié, que plusieurs maisons se trouvaient en danger d'être emportées. Dans ce seul endroit, on évalue à plus de 25,000 fr. les dommages qu'ont essuyés les digues. En général, les eaux ont été bien près de causer des malheurs aussi vastes et aussi effrayants qu'en 1854.

— Le personnel de notre gouvernement se trouve actuellement modifié des deux tiers par suite de la mort du président Albertini et de l'absence de M. Vieli député à la Diète, M. Brosi est le seul membre qui tient aujourd'hui les rênes de l'Etat.

TESSIN.

Dans ce canton, un ouragan terrible a éclaté le 29 juin. Dans les vallées supérieures les torrents ont endommagé la route cantonale et arrêté la poste dans sa course. En deça du mont Cenere la grêle a dévasté les campagnes. Le vent était si impétueux, qu'une grande quantité d'arbres, très robustes, ont été déracinés.

ZURICH.

Un ouvrier zuricois (graveur) ayant été renvoyé du royaume de Hanovre par la seule raison qu'il était Suisse, le gouvernement de Zurich a fait faire, par l'intermédiaire du Directoire, des réclamations à ce sujet. A ces réclamations, qui ont déjà eu lieu au mois d'avril, le gouvernement hanovrien n'a pas encore daigné répondre, ce qui a engagé le gouvernement de Zurich à user de représailles, en donnant ordre d'expulser du canton, dans l'espace de 15 jours, tous les ouvriers hanovriens. Il s'en trouve 24 dans cette position.

FRIBOURG.

8 juillet. — Le grand conseil s'est ajourné indéfiniment jeudi dernier. Cependant avant de se séparer, il a rejeté à une très forte majorité en second débat, l'amendement qui avait été d'abord adopté et qui interdisait aux communes le partage des bénéfices communaux. Ce pas rétrograde est dû sans doute au mauvais effet que ce vote paraît avoir produit dans le plus grand nombre des communes et à la crainte de voir surgir un mécontentement tel que l'application de la loi en deviendrait impossible. La discussion du projet de loi concernant l'impôt sur les fortunes n'a pas été abordée. Cette loi si elle est adoptée, introduira un système financier tout nouveau parmi nous, il paraît que l'on est bien aise de connaître un peu à l'avance l'impression que ce projet produira dans le public et les réclamations qu'il pourrait entraîner. Ce projet frappe d'un impôt de tant pour mille, à fixer par un décret spécial, les immeubles, les capitaux et les revenus. Des dispositions très développées en règlent l'assiette, et toutes les conditions qui doivent en assurer la perception. Un titre particulier du même décret établit en principe un droit de mutation de 2 p. 0/0 sur les immeubles, ce droit sera porté de 5 à 6 p. 0/0 dans les successions collatérales. M. le conseiller Landerset, directeur des finances est l'auteur de ce projet.

L'exécution du projet concernant l'impôt forcé pour les frais de la dernière guerre est encore attendue. Ces retards dont on ne connaît pas en général les causes, laissent une partie du public dans une inquiétude d'autant plus pénible que la fortune d'un grand nombre de familles, dont les biens sont encore sous séquestre, y est fortement intéressée. — Les mesures qui ont été ordonnées par le décret du grand conseil sur cette affaire sont graves par leur nature, et il est dans l'intérêt de tout le monde que la mise en activité prochaine des voies d'exécution règle définitivement le sort des individus compromis et donne l'espoir de voir un jour cette grande plaie se cicatriser.

— On fait de grands préparatifs pour le tirage cantonal qui doit s'ouvrir dimanche prochain, et l'on espère sur un concours considérable d'amateurs et de confédérés. On leur prépare un excellent accueil et la réception la plus cordiale.

VALAIS.

Le nommé *Pierre Jardinier*, ce frénétique ultramontain qui avait récemment assailli même les gendarmes, à Monthey, a été condamné à six mois d'emprisonnement dans la maison de correction et aux frais du procès.

— Un ressortissant de la commune de Conthey, ayant fait une excursion sur la montagne du Diableret, a été saisi par la vivacité de l'air et a été précipité à une élévation de plus de 200 pieds. L'on a trouvé au fond du précipice son cadavre tout mutilé.

LAUSANNE, 10 juillet.

Notre tir cantonal qui avait été ouvert ici le 4, a été clos samedi dernier, constamment protégé par un temps magnifique. La distribution des prix a eu lieu dimanche, au milieu de nombreuses salves d'artillerie, des sons de la musique et des applaudissements d'une foule empressée. On n'a pu reprocher à ces belles journées qu'une température tropicale, mais à cela près, tout s'est fort bien passé. Il est vrai que le jour de l'ouverture des discussions politiques, quelque fois irritantes et qu'on aurait dû réserver convenablement pour une autre tribune ont assombri la fête et laissé craindre qu'elle cessât de remplir son véritable but; mais ces craintes se sont bientôt évaporées et dès ce moment le tir n'a plus été qu'une fête charmante où l'union, la liberté et la patrie ont trouvé dans les discours, les toasts et les chants de nombreux et fidèles échos. Les députations des cantons voisins de Fribourg, Valais, Genève et Neuchâtel se sont associées aux vaudois dans ces circonstances et souvent leurs mains pressées l'une dans l'autre ont été le signe de la fraternité qui unit aujourd'hui ces cantons. En général la fête a été magnifique et le canton de Vaud la placera parmi ses plus intéressants souvenirs.

CORRESPONDANCE.

Au rédacteur.

Morges, le 8 juillet 1848.

Je prends la liberté, Monsieur, de vous remettre ci-joint, copie d'une lettre que j'adresse au Conseil d'Etat pour lui transmettre ma démission de membre du Grand Conseil. Vous m'obligeriez en donnant de la publicité à cette lettre par la voie de votre journal afin d'éviter les fausses interprétations sur les motifs qui ont déterminé ma résolution, une des plus pénibles de ma vie.

J'adresse la présente aux trois journaux de Lausanne,

Recevez, etc.

J. SCHOPFER,

Président du grand conseil.

Monsieur le président et MM. les membres du conseil d'Etat.

Morges, le 8 juillet.

Messieurs,

A la suite des paroles, qu'en bon citoyen, j'ai cru devoir prononcer à la tribune du tir cantonal, le jour de l'ouverture de cette fête nationale et de famille, paroles terminant par la profession de foi suivante :

« Je suis démocrate et républicain de cœur, j'ai de vives sympathies pour les républicains d'Italie et de France, mais je veux la république des honnêtes gens, la république qui respectera la famille et la propriété; » des scènes affligeantes, auxquelles j'étais loin de m'attendre, ont eu lieu et des doctrines d'une haute gravité pour notre pays et la société entière, ont été professées par un magistrat haut placé.

Comme citoyen dévoué à son pays, ces fâcheuses circonstances m'imposent de nouveaux devoirs devant lesquels je ne faillirai point.

Nommé député à la représentation nationale par ceux de mes concitoyens du cercle de Morges qui ont sympathisé avec la révolution de 1848 (aux principes de laquelle je suis at-

taché de cœur) et qui comme moi ont défendu avec courage et un dévouement désintéressé le gouvernement que cette révolution a donné à notre canton, je ne puis plus me considérer comme leur représentant. Un sentiment puisé dans un principe de loyauté politique, me détermine à vous transmettre ma démission de membre du grand-conseil.

Agréez, etc.

(Signé) J. SCHOPFER.

AUBONNE, 8 juillet.

La caisse d'épargne d'Aubonne continue à marcher d'une manière très-satisfaisante, et elle a augmenté de demi pour cent l'intérêt des déposans. — Voici l'état de situation pour 1847.

ACTIF.

	FR.	R.
Il est dû à la caisse en créances hypothécaires	46452	50
Intérêts et rates de ces titres au 31 décembre 1847	2486	98
Argent en caisse au 31 décembre 1847	639	37
	49598	65

PASSIF.

	FR.	R.
Que la caisse doit aux actionnaires	6420	..
Qu'elle doit aux déposans, intérêts capitalisés à ce jour 31 décembre 1847	58052	15
Qui forme le fonds de réserve au 31 décembre 1847	5146	05
	49598	65

Ch. ROCHAT, préfet.

THÉÂTRE DE LA GUERRE.

RAPPORTS AUTRICHIENS.

On lit dans une correspondance particulière de la *Gazette de Vienne* : — Les bonnes nouvelles reçues du théâtre de la guerre se succèdent rapidement. Un courrier qui vient d'arriver ici avec des dépêches de Trévise du 26 a apporté, à ce qu'on dit, la nouvelle de la reddition du fort Malghera, qui commande le pont du chemin de fer établi sur les lagunes, ainsi qu'une partie de Venise. La reddition de ce fort, dans lequel on a trouvé 56 pièces de canons, a été obtenue par l'effet des bombes et des fusées à la congève qu'on y a lancées. La garnison se composait de volontaires lombards. Il y a lieu d'espérer que cet heureux événement amènera la prompte capitulation de Venise.

RAPPORTS ITALIENS.

Les dernières nouvelles du quartier-général annoncent que le duc de Gènes à la tête d'un corps d'armée, s'avance dans le Tyrol pour attaquer l'armée autrichienne par derrière. Les opérations dirigées par ce prince semblent déjà avoir été couronnées de succès. En effet, la nouvelle du passage de l'Adige dans le Tyrol, a été confirmée par des dépêches arrivées au gouvernement. Ce passage a été effectué à Ponto et sur un autre point. Le duc de Gènes s'est avancé à la tête de six mille hommes, et a pris position sur la rive gauche pour protéger le passage de l'armée.

Le duc de Gènes aurait ensuite attaqué les Autrichiens dans la plaine des Focacce, située au point d'intersection des Alpes juliennes et rhétiennes. Il paraît que les Autrichiens ont éprouvé de grandes pertes, à en juger par le nombre des blessés expédiés sur Vérone et sur Vicence. Une grande quantité d'affûts et de pièces démontées, traînées par des bœufs, couvraient les routes qui aboutissent à ces deux places.

— Les préparatifs pour l'attaque de Vérone sont fort avancés. Une ligne d'ouvrages fortifiés s'étend à l'Ouest de Saint-Maxime, et peut contenir 50 pièces de grosse artillerie, 20 mortiers, parmi lesquels 6 d'un énorme diamètre.

VALLEGGIO, 29 juin.

Aujourd'hui, le roi Charles-Albert s'est arrêté à Valleggio où est arrivé un envoyé de Radetzky, porteur d'un pli pour S. M. On dit que ce message à rapport à la conclusion de la paix.

D'après les nouvelles de Peschiera, 5 juillet, un grand mouvement règne depuis quelques jours dans le camp sarde. De nouvelles troupes et d'abondantes munitions de guerre arrivent à chaque instant; tout annonce des événements importants. Un corps de troupe est déjà en marche sur Legnago que Radetzky, tentera sans doute, de défendre; une bataille semble donc inévitable.

BOLOGNE, 1^{er} juillet.

On assure que les régiments suisses doivent aller garder les villes de Modène, Reggio, Parme et Plaisance, afin de permettre aux troupes piémontaises qui s'y trouvent d'aller rejoindre l'armée d'opération.

RUSSIE.

Une lettre de St-Petersbourg, datée du 17 juin, contient les nouvelles suivantes : — Les courriers se croisent en tous sens. Le télégraphe fonctionne jour et nuit du côté de Kronstadt et de Varsovie. — On a remarqué que l'ambassadeur d'Angleterre avait de fréquentes entrevues avec M. de Nesselrode. La plus grande activité règne dans les administrations de la guerre; la grande cheminée de la monnaie ne cesse de fumer. On dit que les ouvriers passent jour et nuit à convertir en roubles les lingots d'or et d'argent, provenant des emprunts hollandais et des mines d'Oural, et qui avaient été déposés dans les caves de la citadelle.

Les arsenaux de la ville et de la forteresse sont complètement vides; toutes les munitions et armes de guerre, amassées depuis vingt-cinq ans, ont été dirigées sur Dunebourg, Kowno et Riga, où se trouvent déjà des dépôts considérables d'armes. Les routes sont encombrées de charriots.

Il y a quelques semaines, Varsovie était occupée par une armée qui, la nuit, campait dans les rues, les armes en faisceaux, canons chargés à mitraille et mèches allumées, et, au petit jour, rentrait dans les casernes et les lieux de campement.

On croit ici que l'intention de l'empereur n'est point d'en-

trer en Allemagne, mais de se jeter sur le Midi, de prendre les provinces danubiennes et de là donner la main aux peuples slaves et les aider à former un royaume indépendant dont il se poserait le protecteur.

— Les corps mobiles qui avaient été formés dans le royaume de Pologne pour la garde mobile des frontières, et qui étaient placés sous le commandement du général Read, ont été dissous par suite de la situation plus calme et plus rassurante du grand-duché de Posen. Les troupes qui formeront ce corps seront transférées dans l'intérieur de l'empire.

Le 26 mai (7 juin) dernier, un incendie terrible, propagé par un vent extraordinaire, a détruit une partie considérable de la ville d'Orel. Les brandons lancés dans toutes les directions ont porté le feu en un instant sur plusieurs points à la fois; les habitants des maisons incendiées n'ont pu se sauver eux-mêmes, abandonnant aux flammes leurs effets et leurs marchandises. Les derniers rapports reçus de l'autorité locale constatent que, tant dans la ville que dans les faubourgs, 1257 maisons ont été détruites, 80,000 tchetverts de grain, 100,000 pouds de chanvre et quatre ponts de bois ont été la proie des flammes. — D'après l'évaluation des autorités, le dommage occasionné par ce désastre s'élève à 5,425,000 roubles d'argent. Huit personnes ont perdu la vie et deux ont été blessées.

Dans sa paternelle sollicitude pour le sort des habitants d'Orel, S. M. l'empereur a fait don d'une somme de 50,000 rbls d'argent, destinée à fournir les premiers secours à ceux qui en ont le plus besoin, le ministère de l'intérieur a, de son côté, assigné une somme de 10,000 rbls pour assurer la subsistance des plus pauvres d'entr'eux, et leur fournir les vêtements indispensables; une souscription générale est en même tems ouverte dans tout l'empire, pour venir au secours des victimes de cet incendie.

— Du 20 au 24 inclusivement il y a eu à Saint-Petersbourg 100 malades, offrant des symptômes analogues à ceux du choléra; sur ce nombre il en est mort 53, et 67 étaient en traitement le 24 au matin.

ANGLETERRE.

LONDRES, 5 juillet. — Un changement de ministère a été sur le point de s'accomplir ici. Le projet de loi proposé par le cabinet anglais, sur les sucres de l'Inde, n'a passé qu'à une majorité de 13 voix dans une Chambre composée de 303 membres.

Ce résultat de la séance des communes du 50 juin au soir causait à Londres dans les cercles ministériels une agitation qui n'était pas exempte d'inquiétude.

— On a reçu à Londres des nouvelles de l'Inde, du 20 mai. Les affaires de Moultan se compliquent, le prince rebelle qui a trahi les Anglais est à la tête de 50,000 hommes, et voit grossir tous les jours les rangs de son armée par suite de la désaffection des Sikhs qui viennent se ranger sous les drapeaux de Moulray. Tout indique que l'Angleterre sera forcée d'engager une nouvelle lutte dans cette partie de son empire, (le Penjaub),

ALLEMAGNE.

VIENNE, 50 juin.

L'espoir d'une prompt solution pacifique de la question lombardo-vénitienne paraît avoir été de nouveau écarté par la raison que l'envoyé Morichini a proposé des conditions que l'honneur de l'Autriche lui faisait un devoir de repousser. D'après ce qu'on apprend de bonne source, ce n'est pas l'Adige, mais l'Isonzo qu'on demande comme ligne frontière. Cette exigence a déterminé le ministère autrichien à envoyer des renforts considérables à l'armée d'Italie (il serait question de 50 à 55,000 hommes) pour pouvoir y pousser avec une nouvelle vigueur les opérations contre l'ennemi.

BERLIN, 50 juin.

Il paraît que l'on s'attend ici à un prochain mouvement de la part du parti républicain. Le gouvernement prend en conséquence diverses mesures, un détachement de quatre cents hommes a été envoyé hier à Spandau pour transporter ici des munitions. On dit qu'au château il se trouve une grande quantité de cartouches. Le conseil municipal, dans une audience qu'il a sollicitée du roi, a prié S. M. de faire venir des troupes dans la ville ou dans les localités les plus rapprochées de la capitale.

— Des lettres de Königsberg et de la frontière russe contiennent les assurances les plus pacifiques au sujet de la Russie. Les gardes russes n'avaient pas reçu l'ordre de se mettre en route. La demande d'un emprunt faite par le gouvernement danois aurait été repoussée par l'empereur, qui aurait recommandé au grand-duc Constantin d'éviter avec son escadre d'évolution tout mouvement qui pourrait être regardé comme une menace contre les côtes allemandes.

ALTONA, 20 juin.

Le 10^{me} corps d'armée fédéral est maintenant au complet depuis l'arrivée du bataillon de Mecklenbourg-Strélitz, qui a continué aujourd'hui sa route vers le Nord. Des réserves prussiennes sont également arrivées ici avant-hier. Tous ces mouvements de troupes semblent indiquer que, malgré les négociations de paix entre l'Allemagne et le Danemark, on se prépare de nouveau à la guerre des deux côtés.

CASSEL, 2 juillet.

Des désordres déplorables ont eu lieu ici la nuit dernière. A l'occasion de l'élection de l'archiduc Jean au Vicariat de l'empire allemand, presque toutes les maisons avaient été illuminées, de nombreuses bandes parcouraient les rues en criant tantôt : vive l'archiduc Jean! tantôt : vive la république! Comme le bruit ne faisait qu'augmenter et qu'on commençait même à tirer dans les rues, les troupes parurent sur le théâtre des désordres et firent évacuer la place. Un indi-

vidu a été tué et un employé de la police grièvement blessé. Près du corps de garde, les émeutiers essayèrent de faire une barricade, mais ils furent bientôt dispersés.

Dans la nuit du 3 juillet, toutes les troupes ont été consignées dans les casernes. Vers le soir, toutes les portes ont été fermées et les places cernées. Le but de ces mesures extraordinaires, c'est le désarmement des corps-francs, composés en grande partie de républicains.

ITALIE.

NAPLES, 30 juin.

Un supplément, donné par le *National napolitain*, dans son numéro 62, annonce la défaite complète, par les Calabrais et les Siciliens réunis, du corps d'armée royale commandé par le général Nunziante.

Le combat, qui a duré plusieurs heures, a été remarquable par l'acharnement des deux partis et par les nombreuses pertes éprouvées par l'armée royale, dont toute l'artillerie est tombée au pouvoir des Calabrais.

ROME, 28 juin.

Le gouvernement a été interpellé par un membre de la chambre des députés, M. Pantaléoni. On lui demandait s'il était vrai que la République de Venise eût demandé l'intervention française. Le ministre de l'intérieur a répondu que la République Vénitienne s'était adressée à tous les gouvernements italiens pour réclamer leur protection contre les dangers qui la menacent, en s'engageant à n'appeler aucun secours étranger s'il elle était protégée d'une manière efficace. Le cabinet romain a répondu que son concours ne lui manquerait pas. En conséquence, le gouvernement a ordonné une nouvelle levée d'un corps de 15,000 hommes.

MILAN.

La fièvre jaune, la petite vérole et le pourpre font de grands ravages dans la ville de Mantoue. La chaleur excessive qui y règne et la corruption de l'air occasionnée par l'obligation d'ensevelir les morts dans la ville nous menace de la peste.

FRANCE.

PARIS, 5 juillet. — Les projets de loi soumis par M. Goudchaux, ministre des finances, à l'assemblée nationale, et les paroles prononcées hier par M. Cavaignac, président du conseil, ont ranimé la confiance et le crédit jusqu'à produire une hausse considérable sur les fonds publics.

Cependant de nombreuses arrestations sont effectuées chaque jour. C'est ainsi que, dans la seule journée d'hier, plus de cinquante arrestations ont été opérées, on a remarqué dans le nombre M. Pinel, Grandchamp, maire du 12^{me} arrondissement, ainsi que quelques officiers de la garde nationale.

— La commission d'enquête a obtenu divers renseignements sur le coup de feu qui a donné la mort à l'archevêque de Paris. Il en résulte qu'un ouvrier du faubourg Saint-Antoine s'était récemment vanté d'avoir tiré sur l'archevêque et de lui avoir arraché la ceinture qu'il portait par dessus ses vêtements pontificaux. Cet ouvrier a été arrêté.

— Une alerte assez vive a jeté quelques alarmes cette nuit dans le quartier du Jardin-des-Plantes. Une tentative d'incendie a eu lieu le 3 à la prison de Sainte-Pélagie, qui renferme plus de 500 insurgés.

Le gouvernement a fait afficher aujourd'hui sur les murs de Paris un arrêté qui prononce la dissolution des ateliers nationaux. Plus on étudiait les besoins et les intérêts de l'ouvrier lui-même, plus on était convaincu que les ateliers nationaux, qu'il considérait comme un refuge, étaient devenus une des principales causes de sa détresse, en empêchant la réouverture des ateliers privés; la première des conditions, pour la reprise du travail, c'était donc la dispersion de ce foyer d'agitations stériles et de menaces permanentes contre la société.

— Une scène touchante a eu lieu aujourd'hui à l'assemblée nationale. M. Dubois, juge à Lille et exécuter des dernières volontés du général Négrier, a amené dans le salon de la Paix le fils du général, encore vêtu de son habit de collégien. Ce jeune homme venait remercier les représentants du Nord qui ont accompagné jusqu'à Lille les restes de son père. Un représentant ayant demandé au fils du général Négrier pourquoi il ne portait pas encore les épaulettes que la Chambre lui avait votées, le jeune homme a répondu qu'il mettrait son habit de lieutenant, une fois, pour aller le montrer à sa mère, mais qu'ensuite il demanderait à son colonel de le recevoir comme un simple soldat jusqu'à son jour où, par son instruction, il serait devenu digne de porter les épaulettes que la Chambre avait, avant tout, décernées à la mémoire d'un père dont il ne voulait pas démentir.

— Un grand malheur vient de frapper les lettres et attrister profondément les amis de la gloire nationale. M. de Châteaubriand a cessé de vivre le 3 de ce mois au matin, dans sa 79^{me} année. C'est un deuil pour les admirateurs du beau dans toutes les parties du monde civilisé.

Les insinuations portées à la tribune de l'assemblée nationale contre un pays voisin par un des membres du dernier gouvernement, ayant justement ému M. l'ambassadeur d'Angleterre, S. Exc. a cru devoir protester énergiquement, par une note adressée au ministre des affaires étrangères, en date du 27, contre toute application possible de ces paroles au gouvernement et au peuple anglais, dont la loyauté et le caractère repoussent d'eux-mêmes de semblables atteintes. Le ministre des affaires étrangères, appréciant la noble susceptibilité de lord Normanby a répondu de manière à rassurer entièrement le gouvernement britannique.

Du 6 juillet.

Paris a été témoin aujourd'hui d'une triste et noble céré-

monie: la population parisienne et l'Assemblée nationale, représentant la France entière, ont payé un solennel tribut d'hommages et de regrets aux victimes des glorieuses journées de juin. La garde nationale, la garde mobile, l'armée, unies dans la douleur comme elles l'avaient été dans le combat, assistaient à ces funérailles.

— Jamais cercueil ne reçut autant d'hommages que le lit funèbre où repose l'archevêque de Paris.

La population tout entière semble se précipiter aux pieds du bon pasteur mort pour son troupeau.

Toutes les rues de la cité sont encombrées: Prêtres, femmes, ouvriers, bourgeois, soldats, accourent porter leur dernier tribut au saint homme.

— Une dépêche télégraphique de Toulon, arrivée au ministère de la marine, annonce qu'une tentative d'incendie a eu lieu dans l'arsenal et qu'une grande agitation règne parmi les ouvriers. Les mesures prises par l'autorité ont arrêté ces tentatives criminelles.

Le gouvernement va envoyer à Toulon un commissaire extraordinaire, muni des pouvoirs les plus étendus.

— M. Emile de Girardin a été mis ce matin en liberté. Il a protesté publiquement contre son arrestation, dont il ignore entièrement la cause et contre la suppression de son journal, la *Presse*, si funeste à ses intérêts.

— Le nombre total des arrestations qui ont eu lieu à l'occasion de l'insurrection est considérable, il s'élève déjà, en y comprenant les arrestations faites pendant les journées de l'insurrection, et celles qui ont été effectuées depuis, au chiffre de 10,000. Les magistrats instructeurs ont entre les mains 12,000 dossiers relatifs aux faits de l'insurrection.

— Une notable partie de l'Assemblée nationale a manifesté l'intention d'attribuer au général Cavaignac, dès aujourd'hui, et sans attendre le vote de la constitution, la présidence de la République pendant un espace de temps fixé à quinze mois.

Il est question au ministère de la guerre, de former trois camps militaires aux environs de Paris; l'un au plateau de Satory, où se font les courses de Versailles; le second au Champ-de-Mars, et le troisième à Saint-Maur. Ces trois camps seraient composés de quatre brigades commandées par les généraux Dulac, Hequet, Rey et Reybel, général de cavalerie. Il y aura, en outre, un général en chef commandant les quatre brigades.

En conséquence, la division de Paris serait supprimée, et toutes les troupes casernées à Paris et campées dans ses environs ressortiraient exclusivement du ministère de la guerre.

Du 7 juillet.

La séance d'aujourd'hui à l'assemblée nationale a été remarquable. Interpellé au sujet de l'état de siège et de la suspension qui pèse sur certains journaux, le général Cavaignac n'a pas craint de s'expliquer nettement, quoique un grand nombre de voix l'invitassent à ne pas répondre. L'état de siège, a-t-il dit, est une arme terrible entre les mains du pouvoir, et il faut, pour s'en servir, être bien sûr de soi-même et surtout de l'assentiment du pays; mais, a-t-il ajouté, je suis tellement fort de ma conscience, et j'ai été jusqu'à ce jour si énergiquement soutenu par l'opinion publique, que je n'hésite pas à déclarer que l'état de siège doit être encore prolongé. Ces paroles, prononcées d'une voix ferme, ont rencontré une sympathie générale. Le président du conseil a pu se convaincre que l'assemblée nationale ne désirait pas qu'il déposât trop tôt, et avant d'avoir accompli sa mission réparatrice, les pouvoirs extraordinaires qu'elle lui avait confiés au moment du péril.

Le général Cavaignac a ajouté que, quand le gouvernement aurait pris les mesures nécessaires pour réprimer les abus, il s'empresserait de rendre la liberté aux journaux qui avaient été momentanément suspendus.

— Plusieurs arrestations nouvelles de personnages importants ont été opérées hier et ce matin. On cite dans le nombre l'arrestation de M. Constantin, chef d'escadron et directeur du cabinet du ministère de la guerre sous le général Subervie.

Cet officier habitait le faubourg Saint-Antoine; plusieurs insurgés l'auraient signalé comme leur ayant donné des ordres pour la construction des barricades.

Il avait été nommé dernièrement rapporteur de l'un des conseils de guerre chargé de juger les insurgés de juin.

(Correspondance particulière.)

Paris, 7 juillet 1848.

Un infernal complot a failli faire de la journée de hier une journée de destruction et de deuil général. Fidèle aux traditions de Fieschi, la faction vaincue dans les combats de juin, avait, à ce qu'il paraît, placé ses dernières espérances dans une machine infernale qui devait faire explosion au passage du convoi funèbre se rendant de l'Eglise de la Madeleine à la place de la Bastille, et porter la mort dans les rangs du cortège. Si cet exécutable attentat eût pu être consommé, le général Cavaignac et les autres chefs du gouvernement en auraient été les premières victimes.

On ne sait rien de positif sur les moyens par lesquels l'autorité a pu se mettre sur la trace du complot. D'après un bruit qui a circulé, ce serait un garde mobile que le hasard aurait conduit à faire cette découverte. Quoiqu'il en soit, le gouvernement averti en temps utile, fit changer à l'instant même l'ordre de la cérémonie, et prit toutes les mesures de sûreté commandées par les circonstances. De nombreuses arrestations ont eu lieu depuis hier matin. Des individus antérieurement arrêtés, puis relâchés, ont été ressaisis. Des fouilles rigoureuses ont été ordonnées dans le quartier signalé comme le théâtre de l'attentat projeté. L'état de siège qui devait cesser hier a été maintenu sans terme fixe. De nouveaux régimens ont été appelés dans la capitale.

Grâce à la négligence avec laquelle les issues secrètes des catacombes du faubourg St-Jacques avaient été gardées, quelques centaines d'insurgés armés ont pu s'évader par cette voie. Le plus petit nombre seulement a été atteint dans la banlieue, se dirigeant sur Corbeil et Fontainebleau où était le rendez-vous des fuyards du Panthéon.

Le compte-rendu des quatre journées de juin est éminemment compromettant pour le Directoire démissionnaire. Le plan de campagne des insurgés semble supposer de leur part une entente cordiale avec des hommes haut placés, les assistants de leurs lumières et dirigeant de loin leurs opérations.

Je quitte Paris pour quelques semaines, car le sol brûle encore ici et nous marchons littéralement sur la lave; on a hâte, lorsqu'on le peut de s'éloigner, pour quelques jours de ce volcan. Mon absence, au reste, ne fera rien perdre à la feuille que vous rédigez et j'ai eu soin de me faire momentanément remplacer dans ma correspondance.

GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD.

Séance du samedi 4^{er} juillet.

Présidence de M. Schopfer.

M. le Président ouvre la séance à 8 1/2 heures.

Messieurs, dit-il, il m'est revenu certains bruits, qui m'ont causé un sentiment bien pénible. Des membres du grand conseil et du conseil d'Etat m'ont accusé de menées, d'intrigues, au sujet de la nomination des députés à la Diète; il y a eu des rumeurs dans les banes de nos collègues: on se plaint de ce que j'ai fixé cette nomination avant le rapport sur la gestion de la députation à la Diète de 1847. J'ai proposé le vendredi, l'assemblée entière l'a adopté, elle est donc tout entière également coupable d'intrigues.

Je me croyais à l'abri de pareilles attaques; depuis 6 ans je combats ici pour mon opinion avec franchise et courage. Je peux dire, comme preuve de franchise que je n'ai pas voté pour M. Eytel comme second député, parce que ses opinions en Diète ne sont pas les miennes; jusqu'ici il avait toujours eu ma voix.

Depuis trois ans je défends le conseil d'Etat, et parce qu'en obéissant à ma conscience à un cri de mon cœur d'honnête homme je lui fais un peu d'opposition depuis quelque temps, on m'attaque de la sorte!!

Je suis prêt, Messieurs, à résigner mes charges si je n'ai plus votre confiance, veuillez me le dire, j'attends les observations qu'on voudra bien me faire...

Puisque personne ne demande la parole, nous passerons à l'ordre du jour.

— L'assemblée adopte plusieurs projets de décret en second débat et prend, après une courte discussion, la décision de terminer aujourd'hui la session.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Eytel, sur la motion de M. Bugnion-Aubert au sujet des incompatibilités proposées entre les fonctions de députés et celles de préfets, receveurs, juges de paix, procureur-général et substitués.

La commission propose l'ordre du jour sur la motion. Elle trouve que prononcer trop d'incompatibilités n'est pas démocratique; elles restreignent les choix du peuple. On n'a pas chez nous à craindre les influences du conseil d'Etat, l'expérience a prouvé que les fonctionnaires n'étaient pas les moins indépendants. Il y a d'ailleurs bien d'autres influences à éviter si l'on veut se mettre sur ce pied. Puis la quotité des membres du grand conseil serait atteinte, ce serait une question constitutionnelle, sur laquelle le peuple doit prononcer.

M. Kuntz appuie l'ordre du jour. Cette question est très importante; elle a besoin d'être mûrement étudiée, nous ne pouvons nous prononcer à présent.

M. Pidou est du même avis. Cette question est délicate, en la poussant trop loin on tombe dans des explications empiriques. Elle demande plus de temps que nous n'en avons eu.

M. Eytel. Le cas présent est un de ceux où la population doit avoir l'initiative; il n'a pas semblé à la commission que le peuple ait manifesté le désir de voir établir ces incompatibilités.

M. Frossard votera pour la prise en considération.

M. Bugnion-Aubert développe sa motion. Il n'a pas eu en vue les personnes; il part de ce principe que la représentation nationale sera d'autant plus vraie qu'elle aura moins d'hommes à fonctions dépendantes.

M. Delarageaz, conseiller d'Etat. Notre grand conseil et notre constitution ne demandent pas, par leur principe, ces incompatibilités, car le grand conseil renferme tous les pouvoirs, il est bon qu'il ait aussi tous les intérêts. On arrive à l'absurde en poussant jusqu'au bout ce désir des incompatibilités, et, en tous cas, on n'arrive jamais à quelque chose de fixe; un jour c'est telle catégorie de fonctionnaires qu'on frappe; le lendemain c'est une autre, et on arrive par déductions à désirer une représentation nationale composée d'étrangers.

Il n'y a que les fonctionnaires qui sont trop chargés d'ouvrage par leurs fonctions, qu'on doit exclure, mais comment rechercher cela? peut-on faire des catégories? Les incompatibilités font naître l'antagonisme dans la société et cela très-naturellement. Pour le bon ordre, il convient d'en avoir le moins possible. Ce n'est, en outre, pas démocratique, la souveraineté populaire doit juger, en pareilles circonstances du plus ou moins d'indépendance qu'elle voit chez les députés. L'indépendance est plutôt dans le caractère que dans la position.

M. Bachelard repousse les incompatibilités et se sent peiné de cette suspicion qu'on porte aux fonctionnaires. Les préfets ne sont pas les moins indépendants.

M. Briatte, président du Conseil d'Etat, propose de renvoyer cette question à la session d'automne, elle demande de la réflexion.

M. Eytel propose le renvoi à la session extraordinaire d'août.

M. Bugnion-Aubert retire sa motion pour ne pas la laisser sous l'influence du rapport présenté. Il la représentera plus tard.

L'ordre du jour est un rapport de M. Corboz au sujet du projet d'impôt sur la consommation.

M. Hugonin. Cette question étant très importante et l'assemblée ayant décidé de terminer aujourd'hui ses travaux, je demande le renvoi à la session d'automne.

M. Bachelard renverrait à la session d'août seulement.

M. Pellis appuie le renvoi. La discussion de ce projet sera longue; je me propose, pour ma part, d'y faire des adjonctions en ce qui concerne la coutellerie et la serrurerie.

M. Luquiens demande qu'on discute immédiatement. Ce projet est d'un grand intérêt actuel.

M. Delarageaz, conseiller d'Etat, est du même avis.

M. Blanchenay, conseiller d'Etat, appuie très-vivement la discussion immédiate. Le renvoi équivaldrait à un rejet, la population industrielle attend avec impatience cet impôt, et si l'on donne le temps aux marchands de faire leurs emplettes, l'impôt deviendrait nul. Nous avons tout le temps; les heures sont là pour nous et non nous pour les heures. On devrait s'assembler lundi et mardi s'il le faut.

M. Soutter-Bron est pour le renvoi. La question demande de l'étude. Le projet n'est pas sans imperfections.

M. Hugonin retire sa proposition.

M. Kuntz propose qu'on revienne de la décision prise de finir la session aujourd'hui.

M. Schopfer. Je reprends la proposition de M. Hugonin. Ce projet n'est pas si nécessaire, il est très imparfait, je me propose de l'attaquer sur de nombreux points; il sera d'une exécution impossible, il faudra une armée de douaniers qui mangeront tous les bénéfices, et la contrebande sera très-forte, il en résultera de la démoralisation dans la population frontrière. Puis, dans les circonstances présentes, il ne me semble pas bien cadrer avec le nouveau pacte fédéral. Vous criez contre les droits de consommation hors du canton, et vous en établissez ici.

La semaine prochaine d'ailleurs, c'est le tir cantonal à Lausanne, or le Grand Conseil, qui quitte la salle pour voir passer de l'artillerie, ne pourra non plus rester en séance pendant la fête, et discuter avec sérieux cette importante question.

M. Eytel. Nous devrions nous assembler la semaine prochaine, nous pouvons fort bien avoir des séances depuis 6 heures du matin jusqu'à midi; nous pouvons après cela nous donner le plaisir d'aller tous ensemble dîner à la cantine de Beaulieu.

Il faut discuter le projet d'impôt à cette session et il importe surtout de ne pas le laisser sous l'impression des coups de canif que M. Schopfer lui a porté en passant. Il a cru devoir aborder la question au fond.

M. Schopfer. Il n'y a pas rien que moi, M. le conseiller d'Etat Blanchenay l'a aussi fait.

La discussion continue encore pendant une demi-heure sur la question de savoir si l'assemblée a le temps d'examiner le projet à cette séance et d'ouvrir la discussion immédiatement.

Plusieurs votations ont lieu; en définitive, il est arrêté que l'assemblée continuera ses travaux lundi prochain, à midi, et qu'elle ne commencera qu'alors la discussion du projet d'impôt.

M. Pittet fait observer que plusieurs députés sont déjà partis; et qu'ils ne savent pas qu'il y a séance lundi, il conviendrait donc d'adresser une lettre de convocation à tous les membres du Grand Conseil.

M. Besson, commandant d'arrondissement. La poste n'allant pas dans tous les villages demain, il y a plusieurs députés qui ne recevraient pas leur convocation. Il faudrait adresser les lettres aux préfets, qui les feraient parvenir par voie d'estafettes.

M. Vittel, préfet. Je crois que ce serait mieux l'affaire des commandants d'arrondissements. (Rires unanimes.)

Plusieurs projets de décret sont adoptés en second débat. Des pétitions sur la répartition des bénéfices communaux sont renvoyées au conseil d'Etat.

La séance est levée à 1 heure.

Séance du lundi 5 juillet 1848.

Présidence de M. Schopfer.

Une pétition de M. Blanchet, à Lausanne, demande qu'il soit fait des perquisitions au sujet de son fils, disparu pendant la campagne contre le Sonderbund.

L'ordre du jour est le rapport de M. Corboz sur le projet d'impôt de consommation.

M. le rapporteur donne connaissance de deux pétitions à ce sujet demandant d'adjoindre aux objets imposés le vinaigre et la reliure.

La commission propose l'adoption avec quelques modifications. Art. 1^{er}. Les marchandises ci-après désignées, quelle que soit leur provenance, qui entreront dans le canton pour sa consommation, seront soumises aux droits fixés par le tarif suivant, indépendamment de celui de péages du tarif du 20 décembre 1853, auquel il n'est rien changé par la présente loi de consommation.

	FRANCS.
Eau-de-vie, esprit de vin et eau de cerises (par quintal)	2
Liqueurs et rhum, en futailles ou en bouteilles	3
Vins en bouteilles	4
Bière	2
Tabac fabriqué	4
Cigares	15
Thé de Chine.	15
Chocolat	4
Bougies de cire	3
Dites de suif purifié	2
Cirage	2
Coutellerie	5
Serrurerie	5
Meubles neufs en bois	8
Papiers peints et marbrés	4
Poterie fine et porcelaine	4
Dite commune et en grès	4
Sellerie	4
Effets à usage; linge neuf	10
Dits habillemens neufs.	20
Chaussures de Paris, en peaux légères et étoffes.	20
Modes, soieries, passementerie, schalls et tissus fins divers	10
Pelletterie fine et plumes de parure	6
Chapeaux de paille fins, dits de Florence	10
Chapeaux en feutre fins et en soie	4
Parapluies en soie	4
Parfumeries et savons de toilette	5

La commission propose de porter à 7 fr. l'impôt sur les vins en bouteille; d'ajouter le vinaigre à l'art. bière; de réduire à 6 fr. l'imposition des cigares; d'élever à 5 fr. celle des bougies de cire, à 6 fr. 50 rap. celle de la coutellerie de; porter à 40 fr. celle des habillemens neufs, chaussures, dites de Paris, en peaux légères, et étoffes. Elle ajoute une imposition de 2 fr. sur la clouterie, une de 8 fr. sur la reliure, une de 10 fr. sur la chaussure ordinaire.

M. Correvon s'oppose au projet, le principe en est vicieux: pour protéger l'industrie, il faut protéger l'agriculture, et pour protéger l'agriculture, il ne faut pas augmenter le prix de la consommation. Votre impôt ne produira rien à l'Etat, ce sont les contrebandiers qui auront le profit.

M. Eberlé approuve le projet en principe, mais ne croit pas qu'il réponde au but qu'on se propose. Il tentera la cupidité des contrebandiers, et l'Etat ne retirera rien. Il faut bien soulager l'industrie, mais il faudrait pouvoir établir une sorte de titre sur les marchandises en magasin.

M. Blanchenay, conseiller d'Etat. Si l'on redoute la contrebande, il faut abolir tous les droits, car la contrebande se fait en tout temps, on en fait beaucoup aujourd'hui. La plupart des articles du projet ne peuvent supporter la contrebande; parce que leur transport demande certains soins. On la surveillera, d'ailleurs; M. l'Intendant m'a assuré qu'il possédait les moyens de la réprimer.

M. Eberlé. Il faudra un personnel de contrôle très-coûteux; il faudra fureter les objets des voyageurs, ce qu'ils n'aiment pas, ces raisons me font repousser le projet quoique j'en sois bien partisan en principe.

M. Corboz. La commission estime que le premier but du projet est de protéger l'industrie; il le remplit et en même temps rapporte quelque chose à l'Etat.

M. Correvon. Je soutiens, quoiqu'on en dise, que votre projet ne fera qu'organiser la contrebande en grand, que démoraliser nos populations frontières et rien de plus. On en a déjà fait l'expérience.

M. Kuntz appuie le projet, qu'il considère comme une exigence de l'état souffrant de nos industries privées. Il aurait préféré, cependant, des impositions fixées d'après la valeur des produits plutôt que d'après leur poids.

M. Guex-Gaudard appuie le projet, particulièrement en ce qui concerne le tabac.

M. Luquiens est du même avis, il interdirait même complètement les cigares.

M. Bolle appuie le projet. On parera bien à la contrebande, on mettra de fortes amendes, et, si MM. les négocians ont du patriotisme, ils s'assureront que leurs marchandises ont payé l'impôt.

M. Pellis. Ce qui a fait la prospérité commerciale de la Suisse, c'est sa liberté en fait de commerce, c'est reconnu. En Angleterre, où l'on avait de forts droits protecteurs, on les abandonne de plus en plus parce qu'on les reconnaît contraires au développement de l'industrie. Le système des droits protecteurs fait naître des industries factices, éphémères, qui tombent à la première crise, en laissant une masse d'ouvriers sur le pavé.

C'est donc avec répugnance que je vois notre canton entrer dans cette voie, qui, prise en grand, fait plus de mal à l'industrie que de bien. Cependant je reconnais qu'il faut faire quelque chose; on le demande.

L'impôt produira jusqu'au moment où la contrebande sera organisée. Alors, quoiqu'en dise M. l'Intendant, je ne crois pas que nous puissions la réprimer. Il nous faudrait, en gardant la proportion qui existe en France, et qu'on trouve trop faible, une armée de 2000 douaniers, 20 par lieue.

Les chiffres du projet sont une protection illusoire pour l'industrie; ils sont trop faibles.

Je crois le projet fâcheux en principe, mais urgent néanmoins, parce que la population abusée le regarde comme une planche de salut. Soit, je l'adopterai pour moi, comme on adopte un malheur inévitable. (La suite prochainement.)

MIEVILLE, Rédacteur.

PORTRAITS AU DAGUERRÉOTYPE.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il est de retour de Paris, où il a travaillé avec les premiers artistes, et s'est mis au fait des nouveautés et perfectionnements apportés à l'art du daguerréotype. Il a le plaisir d'annoncer que maintenant par ses nouveaux procédés, la pose n'étant plus que de trois ou quatre secondes, il est très facile de garder son air naturel, et que les personnes les plus délicates n'ont rien de changé dans l'expression. Par la prompt impression, les portraits d'enfants et les groupes réussissent beaucoup mieux. Il invite les connaisseurs à venir voir ses épreuves, ils pourront se convaincre que la photographie a fait de tels progrès qu'elle ne laisse plus rien à désirer sous le rapport de la douceur des tons, finesse du dessin et beauté du coloris.

Les heures les plus convenables sont de 7 à 10 heures du matin et de 5 à 8 heures de l'après-midi; le beau temps n'est pas nécessaire.

Samuel HEER,
rue du Pont, n° 21, à Lausanne.

Collège et école-moyenne de Morges.

Les examens d'admission dans ces deux établissemens auront lieu le samedi 19 août prochain.

Pour entrer au collège, il faut être dans sa dixième année et dans sa douzième pour l'école-moyenne.

L'inscription ne peut avoir lieu sans un acte de naissance.

Morges, le 8 juillet 1848.

Le directeur, D. de BRAY.

Les membres de la société militaire, des amis, de Bougy-Villars, sont prévenus que le tir de 1848 est fixé au samedi 29 juillet; il y aura un prix franc pour les amateurs du tir. Le banquet et le bal aura lieu le lendemain 30, d'après l'ordre qui sera donné.

Pour la société militaire,
Jules F. Rosset, secrétaire.

Changement de domicile.

Louis JACCARD, opticien, fournisseur de l'institut ophthalmique, de Lausanne, a transporté son magasin, rue St-Pierre, maison de la banque cantonale, possédant des verres et instruments d'optique des premiers

maîtres, une longue pratique, jointe à ses connaissances, le mettent à même de pourvoir toutes les vues. Les personnes éloignées de Lausanne peuvent avoir des lunettes convenables, en lui envoyant la mesure de la distance à laquelle elles peuvent lire sans lunettes, cette mesure peut être prise avec un bout de fil, ou en envoyant les lunettes qui auraient servi jusqu'alors, ou même un fragment de verre si celles à remplacer ont été brisées.

Chez F. ROSENBERGER-DAPPLES, droguiste, à Lausanne, on trouve de l'huile de pieds de bœuf, parfaitement purifiée et aussi claire que l'eau, propre à l'usage des horlogers et des mécaniciens.

M. Salomon von Auw-DEMARTINES, droguiste, à MORGES.

A l'honneur d'informer le public, que l'association qu'il avait formée avec M^{me} Dapples-Sauvage, avec la gérance de M. Rosenberger Dapples, de Lausanne, pour le commerce de droguerie, sous la raison sociale Rosenberger-Dapples et C^e, à Morges est dissoute dès le 15 mars 1848. — Dès cette époque, et ensuite d'arrangements pris avec M^{me} Dapples-Sauvage, et d'un jugement arbitral déposé au greffe du district de cette ville, il reste seul propriétaire de cet établissement, qu'il a dirigé dès sa fondation, et qu'il continue le même genre de commerce sous la raison Salomon von Auw-DEMARTINES, successeur de Rosenberger-Dapples et C^e. Il fera tous ses efforts pour mériter et justifier la confiance dont on a bien voulu honorer sa précédente maison, et il espère qu'on voudra bien la lui continuer. — Son magasin est actuellement grand'rue, n° 14, place du marché, maison des Trois-Chasseurs, à Morges.

BAINS A FUMIGATIONS AROMATIQUES,

DE

HENRI MANSFELD, place St-Laurent, 24,

A LAUSANNE.

A l'instar des docteurs BIANCHI, à Londres, et ALBERT, à Paris.

Ces bains guérissent toutes les maladies de la peau, la goutte, les rhumatismes aigus et inflammatoires, douleurs dans les membres, telles que sciatiques, courbatures, etc.; les asthmes, les obstructions ou maladies de menstruations, les scrofules, les paralysies et en général toutes les maladies chroniques. Ils guérissent en outre l'hypocondrie, les refroidissemens, la surdité, provenant de cette dernière cause et les violents maux de tête accompagnés d'éblouissemens. — Enfin ces bains, conciliés par beaucoup de médecins et les témoignages des personnes ci-après désignées, prouvent suffisamment leur efficacité, savoir: de MM. J. Ph. Badoux à Lucens; Henri-Frédéric Aubeley, à Crissier; J. D. Badoux, syndic à Cremin; L. Marc Henri Rossier, à Vinzel; L. Borgeaud, à Pully; M^{me} Rochat, à la Tour-de-Peilz; François Dupuis, à Bussigny; Dominique Martin, à Assens; Chavannes, à Lausanne; M. et M^{me} Collier, M^{me} Panchaud, ces derniers aussi à Lausanne et de beaucoup d'autres personnes dont l'énumération serait trop grande. On peut avoir recours à ces bains en toutes saisons. Cependant l'été est préférable. Les prix sont à la portée de tout le monde. — On trouve dans le local table et logement à bon compte.

A REMETTRE, à Genève, un bon train de voiturier en bon état; toutes les facilités seront données à l'acquéreur. — S'adresser à M. Cougnard-Voumar, rue-Basse-des-Allemands-dessus, à Genève.

MISE PUBLIQUE.

Le 15 juillet 1848, à 2 heures de l'après-midi, dans l'auberge de la Couronne, à Bassins, M. Monod-Guiguer exposera en vente, par mise publique, 1^o joli domaine, soit montagne, appelé La Chaumette, qu'il possède rière Bassins, situé à 20 minutes au-dessus de ce village comprenant:

1^o Maison d'habitation, ayant granges, écuries, four et étable à porcs, de la superficie de 41 toises 25 pieds, mesure vaudoise; — 2^o Un bois de 8 poses 252 toises; — 3^o Jardin de 54 toises 25 pieds; — 4^o Place de 19 toises 50 pieds; — 5^o Un pré en plaine, de 36 poses 299 toises, dont une partie peut-être convertie en champ.

Ces immeubles sont en un seul mas, et il existe dessus des eaux abondantes.

On peut dès et déjà prendre connaissance des conditions en l'étude du notaire Christinet, à Nyon.

Mardi, 25 juillet courant, à 2 heures de l'après-midi à l'hôtel de la Croix-Blanche, à Vevey. M^{me} Delom fera miser le domaine qu'elle possède, lieu dit Eschaux, commune de Corsier, de la contenance de 40 poses en prés, champs et Bois non exploités, le tout à proximité de la grande route de Vevey à Châtel St-Denis. Le mis en prix est de dix mille francs. Les autres conditions seront lues avant la mise.

Vendredi 14 juillet 1848, Marc François Courvoisier, à Mont-la-Ville, fera ouvrir un four à chaux, situé au bord du grand chemin à demi-heure de Cuarnens, sur la localité accoutumée, au prix de 85 batz le char.

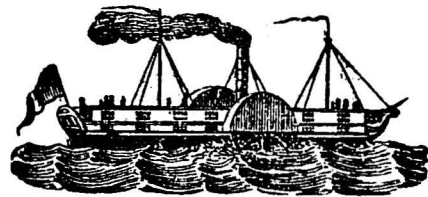
BATEAU A VAPEUR L'INDUSTRIEL, SUR LE LAC DE NEUCHÂTEL.

Service régulier à dater du 28 juin.

Départ de Neuchâtel pour Yverdon à 7 1/2 heures du matin.

Départ d'Yverdon pour Neuchâtel à 10 heures du matin.

CHRISTIN, voiturier, rue des Terreaux, au bout du Grand-Pont, à Lausanne fait partir chaque jour, à 6 heures du matin, une voiture en correspondance avec l'Industriel, et une seconde à 5 heures du soir pour Yverdon.



BATEAUX A VAPEUR DU RHIN,

(SOCIÉTÉ DE COLOGNE)

en correspondance avec le chemin de fer de Bâle à Strasbourg.

A partir du 9 juin, les bateaux à vapeur de la société partiront de Strasbourg chaque jour, après l'arrivée du premier convoi du chemin de fer partant de Bâle à 6 heures du matin, et arriveront le même jour à Mayence. — Les bagages des voyageurs qui prennent à Bâle leurs billets, pour la ligne du Rhin, sont exemptés de toute visite aux douanes françaises. — S'adresser pour renseignements et inscriptions à l'agence à Bâle, Blumenrain, N° 112, et à côté de la poste, dans la maison de M. Falkner, chapelier.

VICTOR KLENCK.